

- 10.34 L'imposition de ces Fonds est traitée dans d'autres sections du Livre Blanc et elle n'a pas besoin d'être commentée ici, sauf pour faire remarquer que les propositions de réforme, en conséquence, font déjà la distinction entre ces genres de Fonds aux fins de l'imposition.
- 10.35 Tous ces Fonds doivent être enregistrés aux fins de l'impôt sur le revenu et les exigences réglementaires pour éliminer les échappatoires au paiement de l'impôt sont relativement simples.
- 10.36 6. Fonds commerciaux  
Ceux-ci comporteraient l'utilisation du concept en tant que Fonds corporatifs dont le financement provient d'actions; les Fonds d'investissements de capitaux ou Fonds d'Unités; les Fonds de sociétés en participation; les Contrats de dépôt d'actions et ainsi de suite. Etant donné leur grande variété et les implications importantes des propositions du Livre Blanc qui s'y rapportent, les Fonds pour l'investissement de capitaux font l'objet d'un exposé séparé, 10A.
- 10.37 Tous ces Fonds ont été instaurés et utilisés comme Fonds d'Intérêts Commerciaux. Un exemple de Fonds en sociétés en participation serait un groupe d'intéressés formé pour mettre en oeuvre l'exploration d'une mine. Un Fonds de ce genre n'est ni conçu ni destiné à procurer des avantages fiscaux aux particuliers. Il est destiné à procurer une protection intermédiaire pour la contribution en capital de l'investisseur particulier au-delà de celle contenue dans les contrats d'association, mais sans la rigidité, les